

Lecture en classe

LE BAISER DU VENDREDI-SAINT

Ma mère était mise, ce jour-là, comme quand elle va à la grand'messe ; moi, l'on m'avait paré de mes belles brassières neuves, de ma collerette de dentelle, de mon bonnet de prunelle et de mes bas de fleuret. Nous venions saluer le deuil de notre bon Seigneur.

Ah ! que ma mère fut belle, quand nous entrâmes dans l'église, qu'elle tomba à genoux aux pieds de l'Homme-Dieu ! Une larme, qui coulait, roulait en perle le long de sa joue ; pendant qu'elle penchait avec douleur, jusqu'à terre son front pensif. Puis, sur les mains ensanglantées du Seigneur qui perdit la vie sur la croix pour délivrer le monde du péché, elle pose ses lèvres un moment pour lui faire douce embrassade ; et puis, déchirée de douleur, elle se lève, et jette au ciel un regard de ses yeux tristes et abattus.

Ici la douce et bonne femme, oppressée de ses larmes, me dit : regarde un peu suspendu sur la croix, l'Enfant de la Vierge Marie, né pour consoler les pauvres, ... — le pêcheur, dans sa furie, dans son ingratitude, l'a ainsi percé de clous.

Ah ! baise, baise - lui ses plaies, fuis le péché qui enivre ; alors, en bon chrétien, tu allègeras son fardeau. Fuis le poison de l'envie que le démon charrie du fond de l'abîme, car lorsqu'il domine en notre âme, tu vois, mon bel agneau, tout le mal qu'il y fait !

Vois-tu sa belle tête pâle retomber sur son épaule !... Le baiser de Judas fut son coup mortel. Jusqu'à la tombe, reste fidèle à tes amis, et, ainsi qu'une colombe s'envole d'une vallée, un jour tu t'envoleras au haut des cieux.

Et sur les dalles je m'agenouillai. Longtemps, longtemps je couvris de baisers les pieds rouges de sang de notre bon Seigneur.

Puis, en sortant, il me semble ouïr ce mot tendre de ma mère : les oiseaux, dit-elle, ce vendredi, sont si tristes, mon fils, qu'ils jeûnent tout le jour.

(Traduit d'une poésie provençale de Matthieu par M. Albert Savine.)

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Substitution de nom

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 26 février dernier (1894), d'amender l'arrêté en conseil du 30 janvier 1869, en substituant le mot " Sainte-Germaine du Lac Etchemin, " à celui de Saint Germain du Lac Etchemin, comté de Dorchester.

Annexion à la municipalité St-Charles

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 26 février dernier (1894), de détacher les lots numéros 587, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607 et 608, du cadastre de la paroisse de Saint-Denis, dans le comté de Saint-Hyacinthe, et les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Charles (paroisse), dans le même comté, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain, 1894.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 16 février courant (1894), de faire les nominations suivantes : M. Ozro Cass, commissaire d'école pour la municipalité de Roch Island, comté de Stanstead, en remplacement de M. Albert P. Ball, décédé.

M. Théophile Côté, commissaire d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame du Sacré-Cœur, comté de Rimouski, en remplacement de Joseph Rioux, absent.

Avis de demande d'érection de municipalité

Détacher de la municipalité d'Hébertville, comté du Lac Saint-Jean, l'arrondissement numéro un, comprenant le village d'Hébertville, et ériger le territoire qui forme le dit arrondissement numéro un en municipalité scolaire distincte, sous le nom de " village d'Hébertville ", et le reste de la municipalité sous le nom de " municipalité de la paroisse d'Hébertville ", pour les fins scolaires.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

Québec, 14 février 1894.